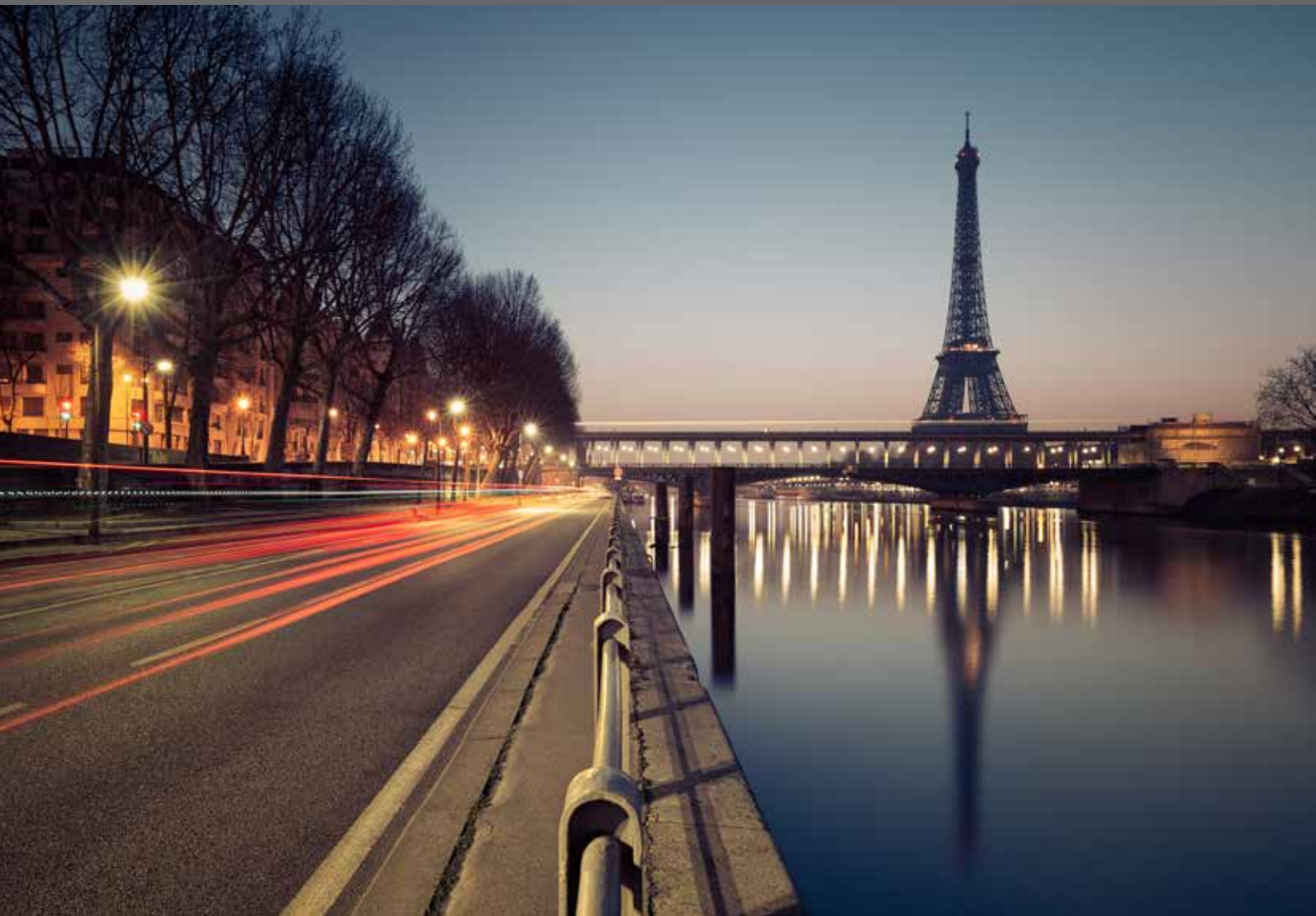


AXA Rendement.



- ◀ **AXA Rendement** est une alternative à un placement risqué en actions et présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance.
- ◀ Instrument financier émis par Natixis (Moody's : A2 ; Standard & Poor's : A au 10 juin 2014) dont l'investisseur supportera le risque de crédit.
- ◀ **Période de souscription** : du 27 juin 2014 au 12 septembre 2014
- ◀ **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans (en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé).
- ◀ **Éligibilité** : Compte Titres, contrat d'assurance vie en unité de compte, contrat de capitalisation.



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

AXA Rendement.

Avec **AXA Rendement**, l'investisseur s'expose à la variation du cours de l'action AXA (cotation en bourse de Paris) qui conditionne le remboursement du produit.

À l'échéance des 10 ans, en cas de baisse de l'action AXA au-delà de 30% de son Cours Initial, l'investisseur subira une perte en capital égale à la baisse enregistrée par l'action.

Afin de bénéficier du remboursement du Capital jusqu'à une baisse de 30% du Cours Initial de l'action AXA, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de cette valeur (Taux de Rendement Annuel Maximum de 8%).



Caractéristiques d'AXA Rendement

- **Un coupon conditionnel de 8% annuel** si, à une Date d'observation annuelle, le cours de clôture de l'action AXA n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son Cours Initial.
- **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé**, à date fixe, activable à partir de la première année, si le cours de clôture de l'action AXA est supérieur ou égal à son Cours Initial.
- **À l'échéance des 10 ans, un remboursement du Capital** tant que le cours de clôture de l'action AXA ne baisse pas de plus de 30% par rapport à son Cours Initial.
- **Un risque de perte en capital à l'échéance** des 10 ans si le cours de clôture de l'action AXA a baissé d'au moins 30% par rapport à son Cours Initial.

Dans l'ensemble de cette brochure, le terme « Cours Initial » utilisé désigne le cours de clôture de l'action AXA déterminé le 12 septembre 2014. Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit, soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Le produit est soumis au risque de défaut de Natixis.

Dans l'ensemble des scénarii présentés, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).



Avantages

- **AXA Rendement** offre à chaque Date d'observation annuelle un coupon de 8% si le cours de clôture de l'action AXA n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son Cours Initial (et dès lors que le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé).
- Mécanisme de remboursement anticipé : **AXA Rendement** sera remboursé par anticipation à 100 % du Capital Initial si à une Date d'observation annuelle le cours de clôture de l'action AXA a progressé par rapport à son Cours Initial.
- **AXA Rendement** permet le remboursement du Capital Initial à l'échéance tant que l'action AXA n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son Cours Initial à cette date.



Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en cours de vie, ni à l'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action AXA.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 8% par an en cas de hausse du cours de l'action AXA par rapport à son Cours Initial.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- En cas de revente du produit avant la Date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur date de remboursement final (cf. contrat d'assurance).
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'action AXA et connaître de fortes fluctuations en particulier avant ou, le cas échéant, de la date d'observation finale, si le cours de l'action AXA est proche de 70% de son Cours Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours de la volatilité de l'action AXA, des taux d'intérêts et des conditions de refinancement de l'Émetteur.

Un mécanisme de remboursement anticipé activable dès la fin de la première année

De l'année 1 à 9, à une Date d'observation annuelle, si le cours de clôture de l'action AXA n'a pas baissé par rapport à son Cours Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit, à la Date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

100% du Capital Initial
+
Un coupon de 8%
(Soit un TRA entre 0,773% et 8%)

Sinon, le produit continue.

Mécanisme de coupon annuel

De l'année 1 à 9, à une Date d'observation annuelle, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, on observe le cours de clôture de l'action AXA par rapport à son Cours Initial.

- Si l'action AXA a baissé par rapport à son cours initial sans pour autant avoir baissé de plus de 30%, l'investisseur reçoit par Titre :


Un coupon de 8%

Sinon, l'investisseur ne reçoit pas de coupon.



(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.



 **Remboursement du Capital si à l'échéance, l'action AXA n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son Cours Initial**

A la Date d'observation finale, le 12 septembre 2024, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, on observe le cours de clôture de l'action AXA par rapport à son Cours Initial.

- Si l'action n'a pas baissé de plus de 30%, l'investisseur reçoit le 26 septembre 2024⁽²⁾ :

100% du Capital Initial
+
Un coupon de 8%
(Soit un TRA entre 0,773% et 8%)

L'investisseur bénéficie dans ce scénario du Remboursement de son Capital.

- Sinon, l'investisseur reçoit par Titre :

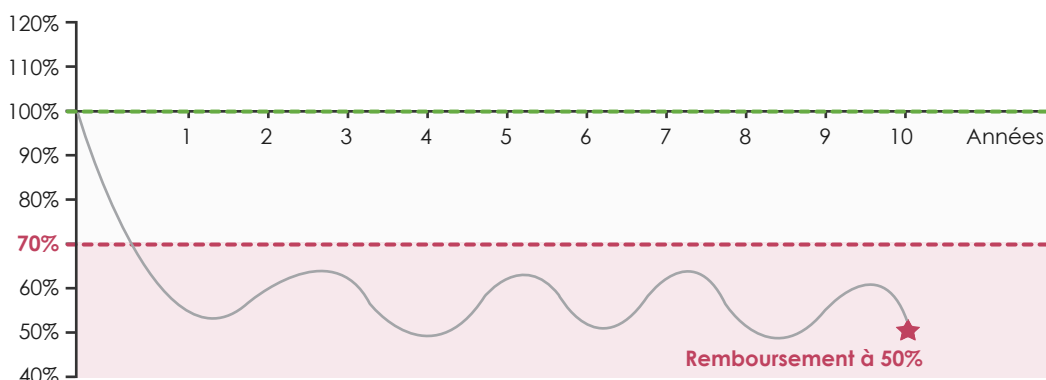
La Valeur Finale⁽³⁾ de l'action AXA
Dans ce scénario, l'investisseur subit
une perte en Capital à l'échéance pouvant être totale

Illustrations du mécanisme de remboursement

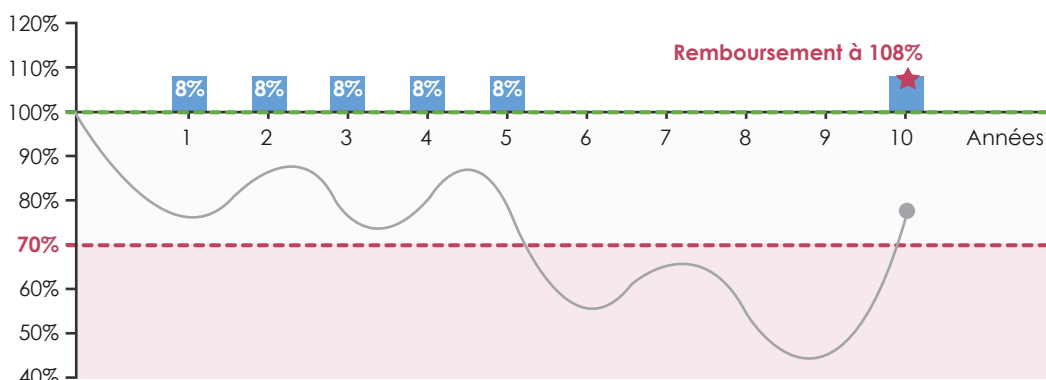
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

— Performance de l'action AXA - - - Seuil de remboursement anticipé - - - Seuil de remboursement du Capital à l'échéance
★ Remboursement à terme d'AXA Rendement ↓ Effet de plafonnement du remboursement final ■ Coupon

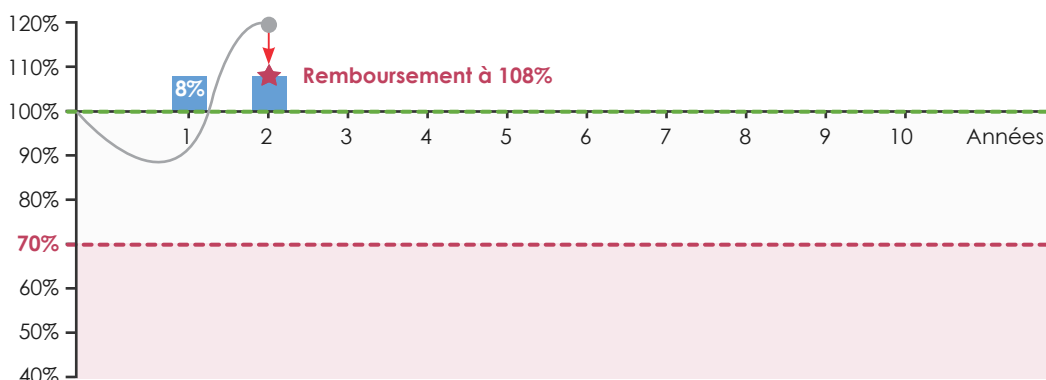
Scénario défavorable : baisse de l'action AXA de plus de 30% par rapport à son Cours Initial



Scénario médian : baisse de l'action AXA de moins de 30% à l'échéance



Scénario favorable : hausse de l'action AXA par rapport à son Cours Initial



-
- À l'issue des années 1 à 9, l'action AXA enregistre une baisse supérieure à 30% par rapport à son Cours Initial : l'investisseur ne reçoit pas de coupon.
 - À l'échéance, le cours de clôture de l'action AXA a baissé de plus de 30% par rapport à son Cours Initial : l'investisseur ne reçoit pas de coupon et reçoit la valeur finale de l'action AXA, soit 50%.
 - L'investisseur subit dans ce scénario une perte en Capital de 50%.
 - **Somme des coupons perçus : 0,00%**
Valeur de remboursement : 50%
Total perçu⁽¹⁾ : 50%, soit un TRA⁽²⁾ de -6,70%

-
- En années 1 à 5, le cours de clôture de l'action AXA n'enregistre pas de baisse supérieure à 30% par rapport à son Cours Initial : l'investisseur reçoit chaque année un coupon annuel de 8%.
 - En années 6, 7, 8 et 9, le cours de clôture de l'action AXA a baissé de plus de 30% par rapport à son Cours Initial : l'investisseur ne reçoit pas de coupon.
 - À l'échéance, le cours de clôture de l'action AXA est supérieur à 70% par rapport à son Cours Initial : l'investisseur reçoit son Capital Initial⁽¹⁾, plus un coupon de 8%, soit 108%.
 - **Somme des coupons perçus : 6 x 8% = 48%**
Valeur de remboursement : 100%
Total perçu⁽¹⁾ : 148%, soit un TRA⁽²⁾ de 5,13%

-
- À l'issue de l'année 1, le cours de clôture de l'action AXA n'enregistre pas de baisse supérieure à 30% par rapport à son Cours Initial : l'investisseur reçoit un coupon annuel de 8% au titre de l'année concernée.
 - À l'issue de l'année 2, le cours de clôture de l'action AXA est supérieur ou égal à son Cours Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur reçoit son Capital Initial⁽¹⁾, plus un coupon de 8%, soit 108%.
 - **Somme des coupons perçus : 2 x 8% = 16%**
Valeur de remboursement : 100%
Total perçu⁽¹⁾ : 116%, soit un TRA⁽²⁾ de 8%

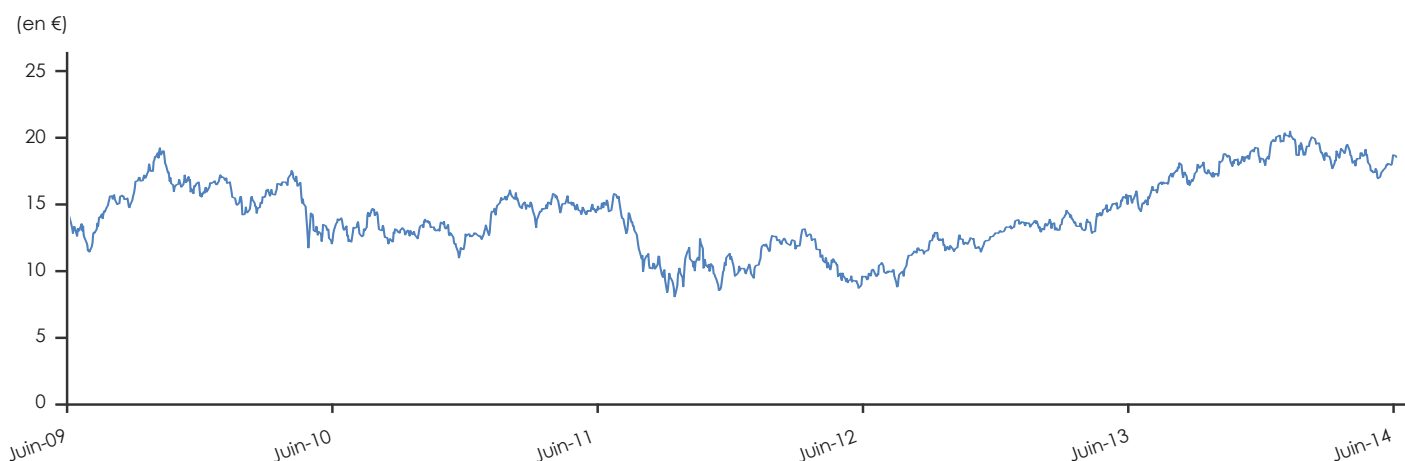
Description

AXA est l'un des leaders mondiaux de l'assurance avec une forte diversification géographique (Amérique du Nord, Europe, Asie) dont l'origine des activités remonte à 1852. La forte diversification des métiers, le savoir-faire, notamment en produits et gestion d'actifs sont autant de facteurs clés du succès durable du Groupe. AXA compte plus de 112 000 collaborateurs répartis dans le monde entier.

CRÉATION	SECTEUR	NOTATION S&P ⁽¹⁾	NOTATION MOODY'S ⁽¹⁾	CHIFFRE D'AFFAIRE	DETTE FINANCIÈRE NETTE	CAPITAUX PROPRES
1957	Assurance	A+	Aa3	91 249M€	11 557M€	52 923M€

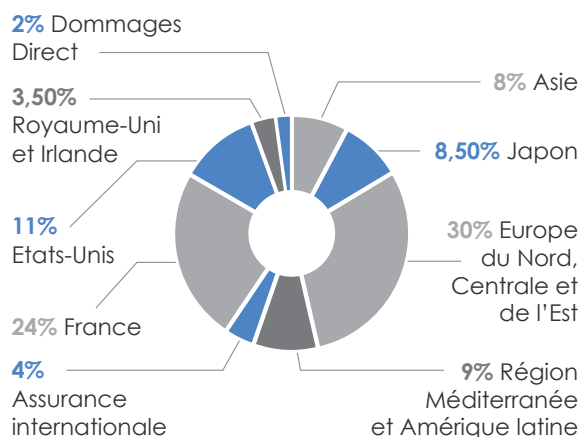
Evolution de l'action AXA

Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

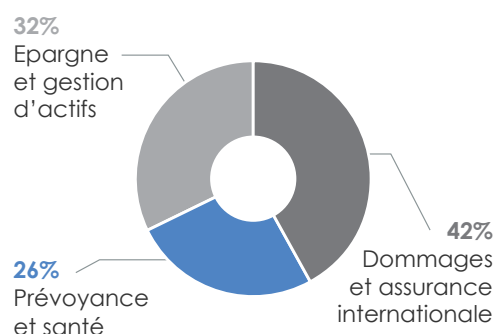


Répartition du résultat opérationnel 2013

Résultat opérationnel par zone géographique (Vie, épargne, retraite; Assurance dommages; Assurance Internationale)



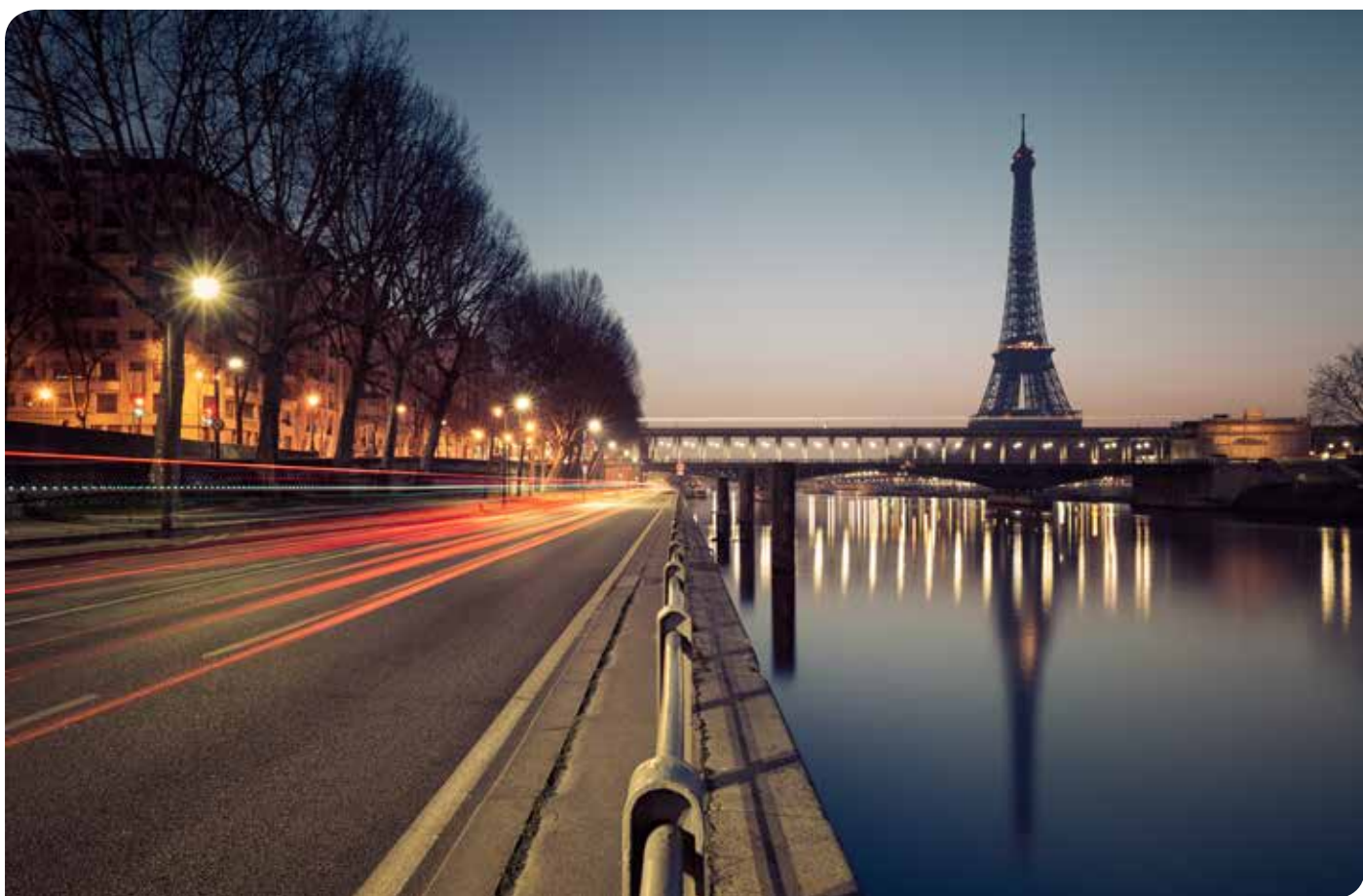
Résultat opérationnel par activité



TYPE	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
ÉMETTEUR	Natixis (Standard & Poor's A ; Moody's A2 ; Fitch Ratings A au 11 juin 2014)
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	FR0011982578
PÉRIODE DE SOUSCRIPTION	Du 27 juin 2014 au 12 septembre 2014
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
VALEUR NOMINALE	1 000 €
SOUS-JACENT	AXA SA (code Bloomberg : CS FP)
PRIX DE SOUSCRIPTION	100%
DATE D'ÉMISSION ET DE RÈGLEMENT	26 septembre 2014
DATE D'OBSERVATION ANNUELLE	14 septembre 2015 ; 12 septembre 2016 ; 12 septembre 2017 ; 12 septembre 2018 ; 12 septembre 2019 ; 14 septembre 2020 ; 13 septembre 2021 ; 12 septembre 2022 ; 12 septembre 2023
DATE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	28 septembre 2015 ; 26 septembre 2016 ; 26 septembre 2017 ; 26 septembre 2018 ; 26 septembre 2019 ; 28 septembre 2020 ; 27 septembre 2021 ; 26 septembre 2022 ; 26 septembre 2023
DATE D'OBSERVATION FINALE	12 septembre 2024
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	26 septembre 2024
NIVEAU INITIAL	Niveau de clôture de l'action AXA le 12 septembre 2014
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant. Un jour de négociation est un jour où le cours de clôture du Sous jacent est publié.
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché Natixis assurera le rachat des Titres en offrant une fourchette de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1% sur demande de tout porteur de Titres par le biais de son intermédiaire financier.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par Natixis à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant moyen annualisé maximum équivalent à 0,72% TTC du montant de l'émission.
AGENT DE CALCUL	CACEIS Bank Luxembourg
PLACE DE COTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	Bourse de Luxembourg
DROIT APPLICABLE	Droit français
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque obligation à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'action la moins performante.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'action AXA sous-jacente et donc à l'évolution des marchés actions, notamment du secteur de l'assurance.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.



Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Derivatives Capital qui commercialise le produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une "US person" au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Ce produit financier est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Informations importantes

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 16 mai 2014 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°14-211. Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission datées du 26 juin 2014 sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de NATIXIS (www.equitysolutions.natixis.com). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé.



AXA Rendement.

Période de souscription jusqu'au 12 septembre 2014

Cadre d'investissement : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

112 Avenue Kléber
75116 Paris
France
Tél. +33 01 44 54 53 54
derivatives.capital@keplercheuvreux.com

Entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 17453.
www.derivativescapital.com

(1) Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la souscription de ce produit financier peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 12 septembre 2014.